



**White paper**

Les enseignements de  
cinq années de recyclage  
des emballages

# Table des matières

L'économie circulaire transposée dans l'agrément	4
Les organismes de gestion de la responsabilité étendue des producteurs, une solution collective à un défi collectif	5
Objectifs européens en matière de recyclage	6
La collecte étendue des PMC	8
Une approche par phases	8
<b>Cas: Recyclage bottle-to-bottle</b>	<b>10</b>
Augmentation des taux de recyclage	12
Trier partout où des emballages sont jetés	14
<b>Cas: Trier à l'hôpital</b>	<b>15</b>
La lutte contre les déchets sauvages	16
Des emballages mieux recyclables	18
<b>Cas: Nouvel emballage recyclable pour les dosettes de café Senseo</b>	<b>19</b>
<b>Cas: Le tube emblématique de Pringles devient recyclable</b>	<b>20</b>
<b>Cas: Danone optimise le potentiel de recyclage des bouteilles d'Actimel</b>	<b>20</b>
Conclusion	21



## Introduction

Le changement climatique est sans aucun doute le plus grand défi de ce siècle. L'Organisation mondiale de la santé prévoit que les phénomènes météorologiques extrêmes seront à l'origine de quelque 250 000 décès supplémentaires par an. Il n'a jamais été aussi crucial de protéger nos ressources naturelles, de traiter nos déchets de manière responsable afin qu'ils n'augmentent pas la pollution marine et de construire des sociétés durables.

Les matières premières et les matériaux ne sont en effet pas disponibles à l'infini. Pour fabriquer du papier, il faut abattre des arbres. Pour le plastique, il faut extraire du pétrole (dans des conditions souvent douteuses et des pays lointains). Le recyclage figure donc en bonne place dans tous les programmes de durabilité. Il permet en effet de transformer les déchets en matières premières secondaires, puis en nouveaux produits ou emballages. C'est d'ailleurs la raison d'être des organismes de gestion de la responsabilité des producteurs tels que Fost Plus, qui assume son rôle avec brio. La Belgique se classe sur le podium européen en matière de collecte et de recyclage des emballages ménagers.

Entre 2019 et 2023, la collecte sélective de déchets d'emballages par habitant a augmenté, le taux de recyclage des emballages en plastique a poursuivi sa courbe ascensionnelle et la part des emballages non recyclables sur le marché a diminué. Aujourd'hui, nous souhaitons nous pencher sur le passé afin d'isoler les connaissances et l'expertise exportables et de tirer des conclusions chiffrées. Cela nous permettra, dans le même temps, d'identifier les opportunités de demain. Car la transformation des déchets en matières premières secondaires ne suffit plus. Il est également primordial de protéger cette ressource primaire pour éviter l'abattage des arbres et l'exploitation des gisements de pétrole. Nous pouvons donc tirer de précieuses leçons des cinq dernières années pour permettre au rôle des organismes tels que Fost Plus d'évoluer dans ce cadre social.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.



## L'économie circulaire transposée dans l'agrément

En 2019, l'économie circulaire était plus que jamais une priorité. Cette année-là, c'est au cours du Forum économique mondial de Davos que Greta Thunberg a prononcé la phrase désormais légendaire « Our house is on fire ». Les citoyens, les gouvernements et les entreprises ont pris conscience de leurs responsabilités et des enjeux. Tout le monde s'accorde sur l'importance de réduire l'impact des emballages sur l'environnement, ce qui se traduit par des objectifs ambitieux ancrés dans un cadre législatif. C'est également en 2019 que la Directive européenne sur les plastiques à usage unique a vu le jour.

Afin d'apporter une réponse efficace à ce besoin en évolution, Fost Plus a à l'époque déployé une nouvelle stratégie constituant le fil conducteur de la gestion des emballages des cinq années qui ont suivi (2019-2023). L'objectif était de collaborer avec tous les partenaires de la chaîne afin de contribuer activement à l'économie circulaire en Belgique en proposant une solution de recyclage durable et efficace pour chaque emballage mis sur le marché et de fournir aux citoyens une solution pratique de tri des emballages à chaque endroit. Cette stratégie a donné lieu à une approche reposant sur trois piliers, qui s'est concrétisée au cours des cinq dernières années.

1. Trier plus à domicile
2. Collecter plus de déchets hors du domicile
3. Augmenter la recyclabilité des emballages

*Nous faisons le point ci-dessous sur la période d'agrément écoulée. Entre 2019 et 2023, la gestion des emballages en Belgique a connu une évolution significative. Les chapitres suivants mettent en avant les principaux objectifs, ainsi que la manière dont nous les avons atteints. Nous tirons ensuite des enseignements de ces résultats. Ces leçons constituent les fondements de notre approche pour la nouvelle période d'agrément, depuis début 2024, au cours de laquelle nous entendons relever les défis auxquels notre société est confrontée.*



# Les organismes de gestion de la responsabilité étendue des producteurs, une solution collective à un défi collectif

Les entreprises qui commercialisent des produits emballés sont financièrement et opérationnellement responsables de la fin de vie de leurs emballages. Elles peuvent assumer cette responsabilité individuellement ou dans le cadre d'un système collectif : l'organisme de responsabilité étendue des producteurs (REP). En Belgique, on estime que près de 90 % des entreprises concernées sont membres de Fost Plus pour la gestion de leurs emballages ménagers. Fost Plus a été fondée en 1994 à l'initiative des entreprises. Peu de temps après, le premier sac bleu PMC est apparu dans nos rues.



## Les PMC, qu'est-ce que c'est ?

PMC signifie emballages en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons. En Belgique, ils sont collectés dans le sac bleu. Les emballages sont séparés en 16 flux de matériaux en vue de leur recyclage dans des centres de tri spécifiques.

La gestion des emballages est une compétence régionale. Pour éviter les différences régionales en matière de collecte et de traitement des PMC, du papier-carton et du verre, la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE)<sup>1</sup> a établi un cadre général. Tous les cinq ans, elle accorde un agrément à l'organisme responsable de la collecte et du traitement des déchets. Cette approche bien définie lui permet de formuler des objectifs ambitieux et de suivre leurs progrès. L'agrément précédent s'étendait de 2019 à 2023 ; l'actuel couvre la période de 2024 à 2028.

Valipac, l'organisation sœur de Fost Plus, accompagne les entreprises dans la gestion de leurs emballages. Il existe également des organismes de responsabilité des producteurs pour les appareils électriques et électroniques (Recupel), les piles et batteries (Bebat), les matelas (Valumat), les pneus de voiture (Recyctyre), etc.

1 - <https://www.ivcie.be/>

## L'approche des « freeriders », vers des conditions équitables

Les « freeriders » sont des entreprises qui se soustraient, consciemment ou non, à leur obligation de reprise. Toute entreprise qui commercialise plus de 300 kg d'emballages par an est tenue de se conformer chaque année :

- à l'obligation de reprise : un pourcentage de recyclage fixé annuellement pour les emballages mis sur le marché
- au devoir d'information : informer annuellement la CIE de la nature de ses emballages et de ses pourcentages de recyclage.

Il est évidemment possible de remplir ces obligations individuellement, mais il est généralement plus facile d'adhérer à un système collectif et donc de s'affilier à Fost Plus. Bien que l'application de ces obligations de reprise et d'information incombe aux autorités, Fost Plus traque activement les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations. Il s'agit d'une nécessité, car le collectif cofinance désormais la collecte, le tri et le recyclage de leurs emballages.

## Objectifs européens en matière de recyclage

En sa qualité d'organisme REP pour les emballages ménagers, Fost Plus s'engage à rendre compte chaque année des résultats obtenus en matière de recyclage. En l'occurrence, l'organisme offre une solution au nom et pour le compte de l'industrie qui souhaite atteindre des objectifs ambitieux. Certains objectifs sont imposés de l'extérieur, souvent par le contexte européen, mais les entreprises vont souvent, de leur propre initiative, encore plus loin.

	2025	2030
Verre	70%	75%
Papier-carton	75%	85%
Métaux ferreux	70%	80%
Aluminium	50%	60%
Plastique	50%	55%
Global – emballages ménagers	65%	70%

*Objectifs européens en matière de recyclage des emballages par type de matériau, tels que définis dans la Packaging and Packaging Waste Directive (directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, 2018)<sup>2</sup>*



<sup>2</sup> - [https://environment.ec.europa.eu/topics/waste-and-recycling/packaging-waste\\_en](https://environment.ec.europa.eu/topics/waste-and-recycling/packaging-waste_en)



## Une nouvelle méthodologie de mesure pour le calcul des pourcentages de recyclage

Depuis 2020, le pourcentage de recyclage est calculé selon une méthode spécifique imposée par l'Europe en vue d'une consolidation au niveau européen. Le pourcentage de recyclage est à présent mesuré à un stade ultérieur de la chaîne, de sorte que les pertes de processus ou la présence de matériaux sans rapport (comme l'humidité ou les résidus de produits) sont déduites du pourcentage de recyclage. Cette nouvelle méthode de mesure permet à tous les pays européens d'être évalués de la même manière par rapport aux objectifs.

### Leçon n°1

Un point de contact central est garant de clarté. Pour nos partenaires (intercommunales, opérateurs de déchets, centres de tri), nous créons un flux de données et de matériaux clair afin d'avoir une vue à 360° des emballages entrants et sortants. Nous jouons un rôle charnière dans la chaîne de recyclage, en combinant les économies d'échelle avec un service adapté à l'évolution des besoins et des exigences de nos membres. Mais nos services profitent également à notre principale partie prenante, le citoyen, puisque celui-ci peut trier ses déchets de la même manière à tout moment et en tout lieu, de la côte aux Ardennes.





La collecte étendue des PMC

Objectif : 65 % de recyclage du plastique

## Une approche par phases

### 1. Collecter plus

Le sac bleu joue un rôle essentiel dans la chaîne de recyclage des emballages. Depuis son introduction, il offre une solution standardisée pour collecter et trier les emballages. Depuis 2019, le sac bleu permet de collecter plus d'emballages. Outre les bouteilles et flacons en plastique, la quasi-totalité des emballages en plastique peut désormais être jetée dans le sac bleu. L'objectif était de collecter ainsi 8 kg supplémentaires par habitant et par an, ce qui porterait la collecte de PMC de 15 à 23 kg par personne et par an. Cette collecte a été organisée en phases, parallèlement à la construction de nouveaux centres de tri de haute technologie pour trier ces matériaux supplémentaires. En 2022, première année complète où chaque résident belge a eu accès au nouveau sac bleu, cet objectif a été atteint et nous avons collecté un total de quelque 90 000 tonnes de matériaux d'emballage supplémentaires (principalement en plastique) qui étaient auparavant incinérés dans les déchets résiduels.

Pour trier ces emballages (en plastique) supplémentaires, six nouveaux centres de tri ont été construits. Ils disposent non seulement de la capacité nécessaire, mais sont également équipés des technologies les plus récentes permettant un tri précis par type de matériau. En outre, les centres de tri ont été conçus dans un objectif de flexibilité, afin de s'adapter aux changements du marché de l'emballage ou de la collecte.



## Centres de tri

## Lieu

Valtris	Couillet (Charleroi)
Val'Up	Glin (Mons)
Sitel	Engis (Liège)
Indaver	Willebroek
Prezero	Evergem
Vanheede	Rumbeke

*Six centres de tri de haute technologie trient le contenu du sac PMC selon des spécifications uniformisées en 16 types de matériaux, et peut-être plus encore à terme.*

## 2. Nouveaux marchés du recyclage

L'objectif était de porter le taux de recyclage des plastiques de 42 % en 2019 à 65 % en 2023, un objectif plus ambitieux que ce qu'impose l'Europe. Il a donc fallu exploiter de nouveaux marchés du recyclage, car plusieurs types de plastiques pour lesquels le recyclage n'était pas encore généralisé sont désormais collectés. En 2023, nous avons atteint un taux de 68 %, soit le chiffre le plus élevé d'Europe.





## Recyclage bottle-to-bottle

En 2020, seuls 9 % des déchets d'emballages en plastique étaient encore recyclés en Belgique, un chiffre nettement plus élevé pour le papier-carton, le verre ou les métaux. Mais comme une économie circulaire n'a de sens que si elle est la plus locale possible, Fost Plus a conclu des contrats avec des partenaires de recyclage afin d'assurer au maximum le recyclage du plastique en Belgique. L'un de ces partenaires est FILAO, une collaboration entre l'entreprise de traitement des déchets Veolia et l'entreprise Sources Alma, qui produit de l'eau en bouteille. À Charleroi, FILAO recycle les bouteilles de boissons en PET transparentes et bleues collectées via les PMC en granulats, que le site de production Sources Alma, dans le nord de la France, transforme en nouvelles bouteilles de boissons. Dans le cadre de ce partenariat, ces nouvelles bouteilles sont réinjectées sur le marché belge par l'intermédiaire des différentes marques de Sources Alma.

FILAO a une capacité de recyclage de 40 000 tonnes de PET par an. Environ 70 % des bouteilles PET transparentes et bleues collectées en Belgique par le biais du sac bleu y sont traitées. Ces nouvelles bouteilles contiennent plus de matériaux recyclés que le pourcentage imposé par l'Europe (25 % d'ici 2025, 30 % d'ici 2030).

Ce recyclage pour des applications alimentaires est possible grâce aux procédés de haute technologie de FILAO et à la qualité constante du flux de PET provenant des centres de tri.



### 3. Recycler à proximité

Des contrats ont également été conclus pour assurer le recyclage de ces matériaux en plastique en Belgique.

Type d'emballage	Partenaires	Lieu	Opérationnel	Investissement
Recyclage PET bottle-to-bottle	FILAO	Charleroi	Décembre 2022	40 millions d'euros
Polyoléfine (PO) mixte et films mixtes	ECOO	Houthalen-Helchteren	2020	10,5 millions d'euros
Recyclage film à film du PE	ECOO	Beringen	Septembre 2022	47 millions d'euros
Barquettes et bouteilles en PET	MOPET Belgique	Neufchâteau	2024	30 millions d'euros
Emballages PP et HDPE	Morssinkhof Plastics Belgique	Lommel	2024	30 millions d'euros
Emballages PS et PO	Plastics2Chemicals	Anvers	2024	130 millions d'euros

*En 2023, les nouveaux contrats de recyclage ont déjà permis de recycler 78 % de tous les emballages ménagers et 43 % de tous les types de plastiques sur le territoire belge. Ce chiffre augmentera encore lorsque les nouvelles usines seront toutes opérationnelles, principalement en raison de l'augmentation du recyclage local du plastique. .*

Les investissements dans les centres de tri, les centres de recyclage et les recettes annuelles provenant de la vente du recyclat représentent une injection d'environ 1 milliard d'euros dans l'économie circulaire locale entre 2019 et 2025, lorsque les nouvelles usines seront toutes opérationnelles.





## Augmentation des taux de recyclage

Aujourd'hui, la Belgique atteint déjà tous les objectifs de recyclage pour 2030. C'est pourquoi nous figurons parmi les bons élèves européens en matière de collecte et de recyclage d'emballages. Outre les plastiques, le recyclage des cartons à boisson connaît également une belle progression grâce à l'effet boule de neige de l'élargissement des consignes de tri. Pour les autres matériaux d'emballage, les chiffres déjà élevés restent stables.

Matériau	2019	2020	2021	2022	2023
Verre	110%	113%	115%	123%	120%
Papier-carton	103%	101%	93%	92%	94%
Métaux ferreux	102%	104%	105%	105%	105%
Aluminium	91%	93%	94%	94%	94%
Plastiques	42%	46%	52%	61%	68%
Cartons à boissons	58%	58%	71%	70%	72%
Pourcentage de recyclage des emballages mis sur le marché par les membres de Fost Plus	88%	89%	91%	95%	97%

La nouvelle méthodologie de mesure (voir plus haut) est en vigueur depuis 2020. Dans ce tableau, les chiffres de recyclage pour 2019 ont également été recalculés selon ces paramètres, en vue d'une comparaison pertinente pour les cinq dernières années. Le nouveau point de mesure n'a que peu d'incidence sur les résultats belges étant donné la grande pureté des balles qui quittent les centres de tri.

Fost Plus calcule les résultats de recyclage par rapport aux membres. Après tout, l'organisme ne voit que ce que ses membres mettent sur le marché. La CIE communique les chiffres de l'ensemble du marché à Eurostat pour consolidation au niveau européen. Les emballages industriels et les types de matériaux dont Fost Plus n'assure pas le suivi en font également partie.

### Plus de 100 % ?

Fost Plus calcule les taux de recyclage en utilisant la méthode de calcul légalement établie (voir ci-dessus). Le dénominateur contient les emballages mis sur le marché belge déclarés par nos membres. Le compteur, ou les quantités recyclées, comprend également les matériaux d'emballage collectés commercialisés par des non-membres ou achetés à l'étranger par des consommateurs, sur lesquels personne n'a de visibilité. Pour le verre, ces achats frontaliers faussent la donne.

## Leçon n°2

La facilité d'utilisation augmente le taux de participation, car le citoyen joue un rôle central. Le tri est devenu encore plus facile pour les citoyens. Les emballages en plastique sur lesquels il subsistait parfois encore un doute autrefois vont désormais simplement dans le sac bleu. Les consignes de tri ont ainsi évolué en autorisant (message positif), plutôt qu'en interdisant (message négatif). Non seulement le nombre d'emballages collectés pour le recyclage augmente, mais la part d'erreurs de tri continue également à diminuer, ce qui améliore la qualité.



## Leçon n°3

Les économies locales façonnent les communautés locales. En recyclant les matériaux au niveau local, nous limitons notre dépendance vis-à-vis de marchés étrangers instables, nous réduisons notre empreinte écologique et nous mettons des matériaux recyclés de qualité à la disposition de l'industrie manufacturière locale.

# Trier partout où des emballages sont jetés



## Objectif : Collecter 26 000 tonnes de PMC hors du domicile

Les citoyens consomment de plus en plus hors du domicile et en déplacement. Le bureau de marketing et d'analyse Kantar<sup>3</sup> a calculé que 36 % des snacks et boissons sont consommés en dehors du domicile, la majorité (10 %) dans les bars et cafés. Si une bonne partie de ces produits ne sont probablement pas emballés, nous pouvons tout de même affirmer qu'une quantité importante d'emballages est jetée sur place ou ailleurs, en dehors du domicile. Nous passons par ailleurs de plus en plus de temps au travail, à l'école ou au club de sport, où nous jetons par conséquent davantage d'emballages.

L'objectif était que la part de PMC collectés hors du domicile passe de 14 000 tonnes en 2018 à 26 000 tonnes en 2023 - une étape qui a également été atteinte.

Lors de la période d'agrément qui s'achève, Fost Plus a axé sa politique sur la gestion des emballages au travail, d'une part, et sur des lieux cibles spécifiques, d'autre part.

- a) Malgré l'obligation de tri, des PMC sont encore retrouvés dans les déchets résiduels chez plus de la moitié des entreprises contrôlées. Fost Plus a mis en place, en collaboration avec Valipac, les autorités (l'OVAM, Bruxelles Propreté et le département Sol et Déchets) et les opérateurs de déchets privés, un plan d'action ciblé visant à encourager les entreprises à collecter les PMC séparément ou à optimiser la collecte. Une prime de bienvenue leur est par exemple accordée. Entre 2019 et 2022, 6 700 entreprises ont déjà pu bénéficier de cette prime de bienvenue. Des actions de communication ciblées permettent d'améliorer la qualité du tri, qui laisse elle aussi souvent à désirer.
- b) Dans son approche des lieux cibles, Fost Plus recherche de plus en plus les économies d'échelle par une combinaison intelligente d'informations, de communication et d'infrastructure. Une approche sectorielle permet de s'attaquer aux problèmes de manière ciblée avec les instances concernées, ce qui augmente les chances de réussite. Elle tient également compte de l'évolution du cadre législatif. Par exemple, Fost Plus et le secteur de l'événementiel œuvrent ensemble en faveur du tri depuis de nombreuses années. Entre-temps, le dialogue s'est amorcé pour concilier les obligations de réutilisation avec la réalité du terrain.

<sup>3</sup> - Kantar, 2022.

<https://www.kantar.com/inspiration/fmcg/out-of-home-snacks-and-drinks-spend-is-still-8-lower-than-2019>





## Trier à l'hôpital

Les hôpitaux et les établissements de soins jettent énormément d'emballages : des emballages PMC ordinaires comme ceux que nous jetons à domicile, mais aussi des emballages médicaux spécifiques. Une grande partie de ces emballages nécessite une évacuation sûre. Toute une série d'emballages médicaux sont pourtant similaires aux emballages ménagers et pourraient être inclus dans le même flux. Cependant, leur inclusion risque d'entraîner une confusion dans le tri.

Fost Plus a donc élaboré des règles de tri adaptées aux hôpitaux et aux établissements de soins, en collaboration avec le secteur médical et les opérateurs de déchets privés, en se basant sur les besoins du terrain. Il a fallu vérifier quels emballages médicaux présentaient suffisamment de similitudes avec les emballages ménagers pour être inclus dans le flux et à quelles erreurs de tri spécifiques l'environnement était sensible. Des actions de communication ciblées peuvent donc être menées en vue de trier correctement les PMC plus traditionnels d'une part et d'étendre les règles de tri d'autre part. Les nouvelles règles de tri ont été validées par Domus Medica, la fédération du secteur.

# La lutte contre les déchets sauvages

Malheureusement, qui dit consommation hors domicile dit aussi déchets sauvages. Les emballages qui finissent en déchets sauvages sont non seulement un désastre écologique, mais aussi une perte pour l'économie circulaire. Pour les entreprises, cela signifie une perte de matériaux recyclés à partir desquels elles fabriquent leurs emballages et une atteinte à leur réputation. Le secteur, par l'intermédiaire de Fost Plus, s'implique largement dans la lutte contre les déchets sauvages depuis quelques années. Des accords de coopération ont été signés avec les trois régions pour trouver une solution commune au problème. Par le biais des cellules déchets sauvages Mooimakers en Flandre et Be WaPP en Wallonie, nous mobilisons un maximum de personnes et d'organisations dans un vaste mouvement social en faveur d'une plus grande propreté publique. Fost Plus alloue chaque année 17 millions d'euros à ces initiatives.

La Flandre et la Wallonie avaient toutes deux pour objectif de réduire la part de déchets sauvages de 20 % entre 2016 et 2022. Le dernier comptage des fractions déchets sauvages de l'OVAM<sup>4</sup> date de 2021 et enregistre une diminution de 11 % par rapport à l'année de référence 2015. En 2022, la ministre flamande de l'Environnement, Zuhair Demir, a donc annoncé son intention d'intensifier la lutte contre les déchets sauvages en introduisant un système de consigne pour les bouteilles de boissons en plastique et les canettes.

Be WaPP a fait réaliser des comptages de déchets sauvages pour la même période sur des bandes délimitées dans différents types d'environnements (rural, urbain, écoles, parkings, etc.) et a observé une diminution globale de 37 % entre 2016 et 2021. C'est dans les zones semi-urbaines que la baisse est la plus forte (47 %). Les communes rurales ont connu la baisse la plus faible (11 %), mais elles étaient déjà plus propres au départ - et le sont restées. Les environnements où le sentiment de communauté est plus présent, tels que les rues commerçantes et les écoles, ont également connu une diminution plus importante du nombre de déchets sauvages recensés que les lieux impersonnels où il y a beaucoup de passage, tels que les stations-service.

## Leçon n°4

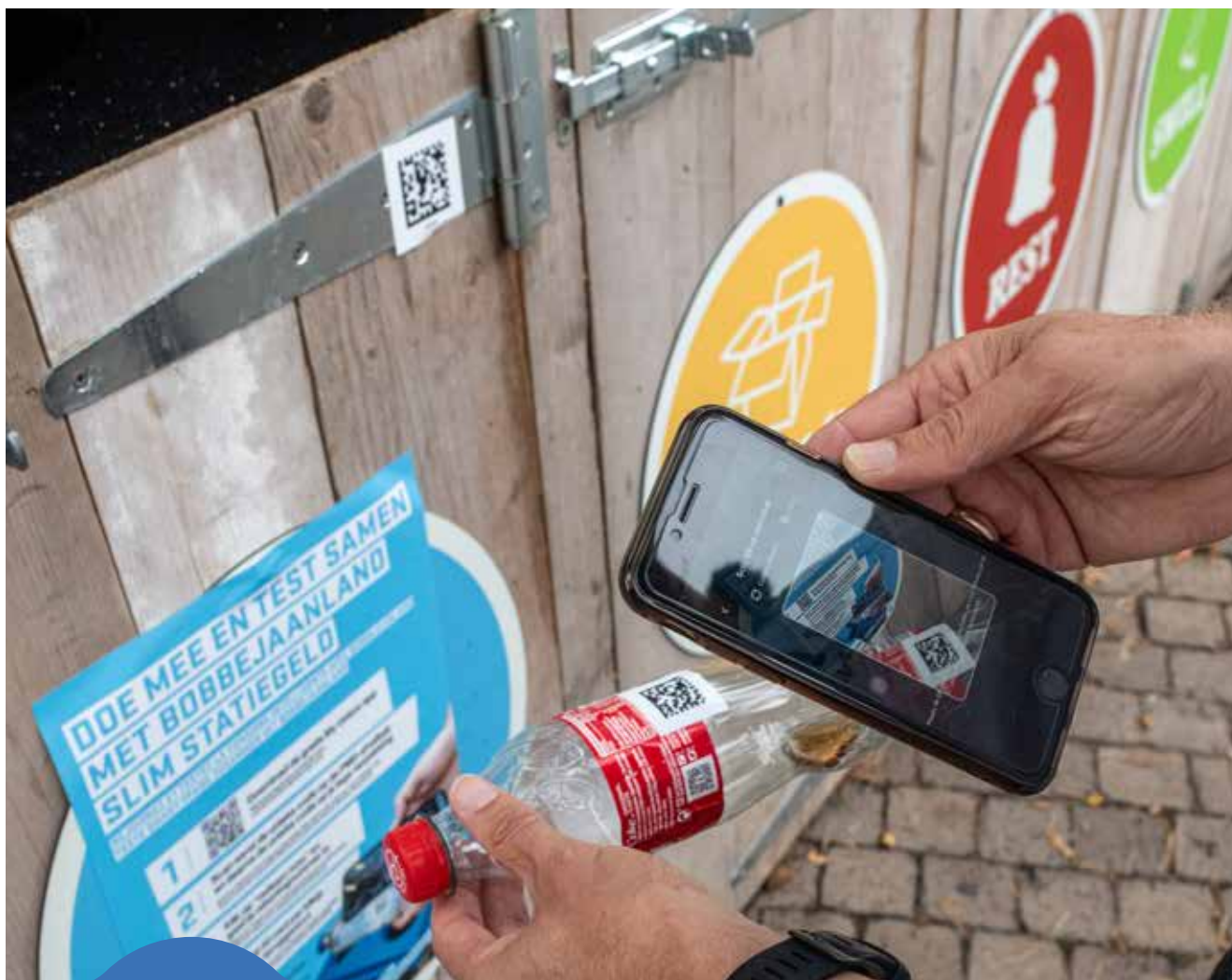
La collaboration est au cœur de toute approche efficace en matière de déchets sauvages. Les acteurs impliqués sont en effet trop nombreux et personne ne peut à lui seul provoquer le changement de comportement nécessaire. La réponse se trouve à l'intersection de la sensibilisation, de l'infrastructure, de l'environnement, de la participation et de l'application de la loi. Ce faisant, une approche consolidée et coordonnée sur le terrain permet de réaliser des économies d'échelle et constitue donc la clé du succès.

### Quelle est la clé du succès de l'approche wallonne des déchets sauvages ?

La propreté publique est un défi social qui rassemble tous les secteurs de la société, tant publics que privés. Be WaPP a comblé le vide dans le paysage wallon et a assumé ce rôle central. L'organisation a réussi à créer une cohérence dans les actions au niveau régional et à établir un véritable centre de compétence autour de la propreté publique, en tant que point de référence pour les administrations publiques locales. En s'intéressant au comportement durable de la société au sens large, Be WaPP ne se concentre pas sur un seul type de déchets, mais sur l'ensemble du problème. En plus de sensibiliser, mobiliser et soutenir les parties prenantes, l'organisation a également encouragé et facilité la collaboration grâce à des outils modernes et performants.



4 - <https://www.vlaanderen.be/publicaties/fractietelling-zwerfvuil-2019-2021-eindrapport>



## Un système de consigne numérique intelligent

La consigne est souvent présentée comme la solution miracle aux déchets sauvages. Il faut néanmoins nuancer quelque peu les choses. Premièrement, la Belgique dispose déjà d'un système de collecte des emballages qui fonctionne bien : le sac bleu. Contrairement à d'autres pays où la consigne a souvent été introduite avec la collecte comme objectif principal, en Belgique, un système de consigne devrait pouvoir être complémentaire au sac bleu. Un système intelligent avec validation numérique est doublement avantageux : les citoyens ne devront pas renoncer à leurs habitudes de tri et chaque sac bleu et chaque poubelle bleue (sur le domaine public) devient un point de collecte, ce qui constitue une solution efficace sur le lieu et au moment de la consommation<sup>5</sup>.

Deuxièmement, les déchets sauvages ne se limitent pas aux bouteilles en plastique et aux canettes. Ils rassemblent aussi les mégots de cigarettes, les sacs en plastique, les déjections canines et bien d'autres choses encore. Pour être efficace, la gestion des déchets sauvages doit donc faire l'objet d'une approche holistique : il convient d'adapter les infrastructures, de sensibiliser les citoyens à l'impact de leur comportement lorsqu'ils jettent des déchets, de faire en sorte que les emballages génèrent moins de déchets sauvages et de miser sur une application efficace de la législation. La révision de la directive européenne sur les plastiques à usage unique<sup>6</sup> (SUP) prévoit que les producteurs de produits et d'emballages en plastique supportent les coûts d'évacuation et de sensibilisation liés aux déchets sauvages provenant de leurs produits et emballages. Pour la transposition de cette directive dans la législation belge, il est prévu que les producteurs puissent également travailler plus étroitement avec les autorités locales pour déterminer la gestion des déchets sauvages sur le terrain, Fost Plus ayant pour mission de leur faciliter la tâche.

5 - <https://www.consigneintelligente.be/>

6 - [https://environment.ec.europa.eu/topics/plastics/single-use-plastics\\_en](https://environment.ec.europa.eu/topics/plastics/single-use-plastics_en)





## DES EMBALLAGES MIEUX RECYCLABLES

Objectif :

100 % d'emballages recyclables

Les emballages ne peuvent être durables que si leur recyclage en fin de vie est prévu dès leur conception. Les entreprises utilisant des emballages se sont engagées à supprimer tous les emballages non recyclables de leur assortiment d'ici à 2025. Entre 2019 et 2022, quelque 2 500 tonnes d'emballages non recyclables ont ainsi disparu des rayons des magasins.

En collaboration avec le secteur, Fost Plus recherche des solutions opérationnelles permettant d'intégrer certains emballages dans les systèmes existants. En 2023, les bouteilles PET opaques ont été intégrées au flux, par exemple. Grâce à des modifications dans les centres de tri, ces bouteilles sont désormais triées comme un matériau distinct, à l'aide de séparateurs optiques. Des contrats ont également été conclus avec des partenaires spécialisés pour le recyclage de ces emballages. À partir de 2024, les bouteilles PET opaques seront recyclées en Belgique, dans la toute nouvelle usine construite à cet effet à Neufchâteau. Dans l'intervalle, ce flux de matériaux, quelques 2 300 tonnes chaque année, est acheminé vers un partenaire aux Pays-Bas.

Par ailleurs, Fost Plus prodigue des conseils et apporte son soutien aux entreprises en vue d'améliorer structurellement les emballages difficilement recyclables ou non recyclables. Il peut s'agir d'emballages perturbateurs<sup>7</sup> ou de l'optimisation des emballages qui sont théoriquement recyclables mais qui posent encore des problèmes dans la pratique.

<sup>7</sup> - Les emballages perturbateurs représentent une catégorie à part pour la CIE.  
<https://www.fostplus.be/fr/blog/emballages-perturbateurs-update-decembre-2023>

## Pack It Better, le pôle belge de l'éco-conception

Entre le greenwashing, le plastic bashing et un consommateur final de plus en plus critique, il n'est pas évident pour les entreprises de faire des choix éclairés en matière de type de matériau ou de type d'emballage. Fost Plus et Valipac ont donc créé la plateforme Pack It Better, qui permet aux experts et aux entreprises de se rencontrer.

<https://packitbetter.be>

**PackItBetter**  
The Belgian Hub for Packaging Eco-Design

CAS



### Nouvel emballage recyclable pour

### les dosettes de café Senseo

Auparavant, l'emballage des dosettes de café Senseo était constitué d'un matériau multicouche en plastique et aluminium qui ne pouvait être séparé. Ces emballages non recyclables sont classés comme perturbateurs, et donc soumis à un tarif Point Vert spécifique et élevé<sup>8</sup>.

Des recherches approfondies ont été menées pour déterminer comment supprimer la couche d'aluminium tout en maintenant une qualité d'emballage suffisante pour une bonne conservation des dosettes de café. Ces recherches ont débouché sur des emballages recyclables en polypropylène (PP) monomatériau. Ce nouvel emballage a également été étendu aux autres marques de café du groupe : Jacquemotte et Douwe Egberts.

<sup>8</sup> - Les entreprises financent la chaîne de recyclage de leurs emballages à l'aide d'un tarif Point Vert spécifique par type de matériau.  
<https://www.fostplus.be/fr/blog/les-tarifs-point-vert-quoi-pourquoi-et-comment>



## Danone optimise le potentiel de recyclage des bouteilles d'Actimel

Les bouteilles d'Actimel pouvaient déjà être recyclées si elles étaient correctement triées dans le sac bleu PMC. L'étiquette entourant les bouteilles rendait cependant leur détection moins aisée. En supprimant ces étiquettes, Actimel améliore le potentiel de recyclage des produits. De plus, la marque utilise moins de plastique, ce qui se traduit par une diminution annuelle de 22 tonnes de plastique rien que pour le marché belge.

## Le tube emblématique de Pringles devient recyclable

Après cinq ans à plancher sur le projet, Pringles a lancé un nouveau tube au printemps 2023. Il est composé à 90 % de fibres de papier et n'a plus de fond métallique. En effet, en raison de ce fond métallique, les anciens tubes ne relevaient ni de la fraction des papiers-cartons ni de celle de l'aluminium. Ils étaient donc totalement perdus. Le fond métallique a été remplacé par un fond en papier, de sorte que l'ensemble du tube - à l'exception du couvercle en plastique - peut désormais être trié avec le papier-carton en vue de son recyclage. Cela représente environ 300 tonnes d'emballages par an.

Dans le même temps, plusieurs concurrents et marques propres ont également commencé à commercialiser des emballages similaires pour les chips ou d'autres produits.

### Leçon n°5

L'emballage et le produit sont indissociables. Une approche intégrale est nécessaire pour obtenir le système d'emballage le plus durable possible. La recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés constituent le strict minimum, tant en ce qui concerne les attentes des citoyens que les mesures imposées par le cadre législatif. De nouveaux modèles commerciaux sans emballage ou avec des emballages réutilisables deviendront à juste titre de plus en plus importants.





## Conclusion

Ces résultats encourageants n'enlèvent rien aux défis qui attendent notre société. La prise de conscience que les choses peuvent et doivent changer est désormais une réalité pour tous les échelons de la société. À l'avenir, les entreprises joueront un rôle encore plus décisif dans la transition vers une chaîne de valeur plus durable. Elles doivent impérativement réduire l'impact de leurs emballages sur l'environnement. Pour ce faire, les entreprises continueront à améliorer leurs systèmes d'emballages et à adopter des emballages réutilisables ou des modèles commerciaux sans emballage. Le recyclage seul ne suffit plus.

Mais la prévention ne peut être une fin en soi. Fost Plus plaide pour une approche complète du produit et de son emballage, pour une solution écologique sur toute la ligne. Le gaspillage alimentaire causé par un emballage inadapté a parfois une empreinte écologique plus importante qu'un emballage à usage unique mais recyclé. La solution d'emballage la meilleure et la plus durable doit être recherchée pour chaque produit et chaque application, le confort pour le citoyen étant le critère de référence.

Les cinq dernières années de gestion des emballages en Belgique ont permis de tirer des enseignements précieux. La vision à 360° de Fost Plus sur le circuit des matériaux et ses connaissances approfondies de la chaîne de valeur permettent la mise en place indispensable d'une coopération intelligente avec tous les partenaires. Les connaissances et données participent à la prise de décision. Les écosystèmes locaux sont plus efficaces et redéfinissent la durabilité, car ils profitent aux communautés locales. Cela se reflète dans les résultats, qui constituent une bonne base pour poursuivre le travail dans les années à venir. De cette manière, le rôle d'un organisme REP pourra évoluer vers un rôle plus social, ancré localement et centré sur le citoyen

Le nouvel agrément traduit ces ambitions en actions concrètes pour les cinq prochaines années, en étroite collaboration avec l'ensemble de la chaîne. Parmi les points prioritaires, on peut citer :

- a. Fost Plus entend renforcer les scénarios de base, notamment en poursuivant le développement du sac bleu, mais aussi en mettant à l'essai des scénarios de collecte alternatifs pour des contextes spécifiques (par ex. la collecte souterraine dans les immeubles à étages).
- b. Fost Plus ambitionne de jouer un rôle clé dans la transition vers toujours plus d'emballages réutilisables et une meilleure prévention des emballages.
- c. Fost Plus veut faciliter une approche efficace des déchets sauvages sur le terrain, conformément à l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs des entreprises utilisant des emballages et en étroite collaboration avec les administrations locales et les intercommunales.
- d. Fost Plus veut investir dans l'innovation avec, entre autres, un système de consigne numérique intelligent permettant au citoyen de collecter le plus facilement possible plus d'emballages de boissons et de réduire la part de ces emballages dans les déchets sauvages.
- e. Fost Plus veut faire évoluer le comportement des citoyens envers les déchets et les emballages.

L'époque promet d'être passionnante. La gestion des déchets évolue résolument vers la gestion des matériaux et des ressources, dans l'optique d'un environnement propre et d'une société durable pour tous. Fost Plus est déjà prêt à relever les nouveaux défis.

**asbl Fost Plus vzw**

Olympiadenlaan 2 | avenue des Olympiades

BE-1140 Brussel | Bruxelles • T +32 2 775 03 50

[www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)

Edition mai 2024